Thermo sur Seine

CAHIER D'ACTEUR
ENVIRONNEMENT 93

ENVIRONNEMENT 93 :

CONTACT :

CONTACT@ENVIRONNEMENT.93

HTTPS://WWW.ENVIRONNEMENT93.FR/

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

ASSOCIATION AGREE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS.

AFFILIEE A FNE ÎLE DE FRANCE

Mise en œuvre des CSR : une somme irrecevable d'approximations, de raccourcis, d'incohérences.

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Le projet soumis à concertation ambitionne de décarboner la production d'une énergie destinée à « verdir » le fonctionnement du réseau de chaleur de la ville de Paris.
Il est ainsi proposé au débat public de se prononcer sur l'utilisation de CSR (Combustible Solide de Récupération) en remplacement d'énergie fossile.
Alors que les impacts majeurs associés à cette substitution sont les gains environnementaux, il était escompté que soient présentées des solutions de substitution raisonnables au choix du maître d'ouvrage, conformément aux directives européennes précisant les attendus d'une nécessaire évaluation environnementale.
Le projet n'offre cependant au débat que la mise en œuvre de CSR ou la mise en œuvre de CSR, ne laissant aucune place à une amélioration du projet, n'en autorisant ainsi que l'acceptation ou le refus.

Désinformation ou impréparation ?.

En page 30 du dossier de concertation il est annoncé que l'Île-de-France produit 36 millions de tonnes de déchets (données de 2015) ; il faut cependant préciser que ces 36 millions de tonnes intègrent l'ensemble des déchets inertes du bâtiment qui n'ont aucun sens à être évalués ici.
Le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) indique ainsi que ces déchets, à ignorer de même que les DD (Déchets Dangereux), représentent 21,6 millions des ces 36 millions.(60%).
Mentionner l'impact de ce type de déchets ne fait que polluer le débat et n'apporte aucun élément constructif quant à l'opportunité du projet.

Il est ensuite annoncé que selon l'ADEME chaque habitant produit 611 kg par an de déchets ménagers et assimilés (DMA), poids qui ne cesse d'augmenter depuis 2019.
Cette référence à l'ADEME qui a été réalisée pour l'ensemble du territoire national, est de nouveau inapproppriée ici alors qu'en Île-de-France c'est l'ORDIF qui établit les meilleures statistiques concernant la gestion des déchets.
Pour l'ORDIF en 2024 les DMA par habitant ont été mesurés à 434 Kg et sont en baisse régulière depuis 2000 ; pour info en 2019 ce taux etait de l'ordre de 460 kg.
Cette forme de manipulation pollue une nouvelle fois le débat ou note un manque de sérieux et de pertinence dans la démarche de la SEMOP.

En page 34 de ce même dossier les données de l'ORDIF de décembre 2023 sont prises en compte pour tenter de justifier le projet Thermo-sur-Seine.
Il est en effet connu qu'en 2022 les tonnages enfouis dans les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) sont à hauteur de 2 228 079 tonnes dont 89 624 tonnes de déchets amiantés.

Pour être complet avec cette étude de l'ORDIF il faut aussi mesurer que depuis 2018 le tonnage de déchets enfouis a diminué de 31% , les quantités enfouies diminuant de 1 Mtonnes.

Les études de l'ORDIF sont en phase avec l'ensemble des plolitiques publiques qui sont engagées pour diminuer la production des déchets et le tri de ce qui ne peut être évité, mais le porteur de projet omet de mentionner ces tendances qui tarissent la production de CSR.
Ces tendances ont été confirmées par l'ORDIF lors du webinaire du 1er octobre 2026.



Des prospectives incertaines peu favorables aux CSR en Île-de-France : FNADE / PRPGD

En premier lieu le projet Thermo-sur-Seine ne présente ni la source exacte des sites d'enfouissement assurant la production de CSR ni les sites de production qui permettraient de s'attribuer ces sources d'approvisionnement.
En deuxième lieu « Dans sa contribution à la filière déchet au mix énergétique français »[1] de décembre 2023, la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) annonce les objectifs de valorisation des déchets à l'horizon 2030 et les objectifs asociés d'énergie produite.

1 https://www.fnade.org/ressources/documents/source/1/5303-Contribution-de-la-filiere-dechet-au-mix-energetique-2023.pdf

4Mtonnes de CSR seraient ainsi disponibles en 2030.
Selon la FNADE, pour les 4 Mt de CSR disponibles en 2030 :

➔ 1 Mt de CSR à haut pouvoir calorifique (PCi) seront consommées par l'industrie cimentière dans un objectif de décarbonation de son activité (substitution à du coke de pétrole ou du charbon).

➔ 3 Mt seront consommées en chaufferies pour produire de la chaleur industrielle et de l'électricité et / ou alimenter des réseaux de chaleur urbains (RCU) ../.. La capacité des projets visant l'alimentation des RCU pourrait être de 20% de la capacité totale des chaufferies CSR en 2030, soit 600 000 t de CSR et 2 TWh.

Seules 600 000 tonnes seraient ainsi disponibles pour les réseaux de chaleur sur le territoire national ce qui rend le projet de Vitry totalement incompatible avec ces prévisions avec 450 000 tonnes prévues pour le projet

De son côté dans son rapport d'évaluation du PRPGD d'Île-de-France, pour la commission consultative d'élaboration et de suivi du 4 novembre 2026, la région dresse un état des lieux des capacités de production de CSR sur la région. Ces capacités se limitent à un potentiel de 200 000 tonnes, éloigné des 460 000 tonnes annoncées dans le webinaire du 1er octobre 2026.
Ce potentiel déjà fléché ne peut être pris en compte dans les perspectives d'approvisionnement de Thermo-sur-Seine.

Au cours du webinaire du 1er octobre 2026, le Shift Project a enfin alerté pour sa part sur les incertitudes d'un gisement à long terme.

- Le gisement de CSR sera-t-il encore suffisant en 2040 ?
- Les besoins d'alimentation des unités de grande capacité entreront en tension avec les objectifs de réduction des déchets et les objectifs de prévention et réemploi.
- La robustesse des projets de chaleur CSR dépend autant de la disponibilité actuelle du gisement que de sa trajectoire future.
- La juste place du CSR : le CSR proposé ici semble une solution complémentaire mobilisée pour quelques territoires mais transitoire et appelée à décroître rapidement.

Le dimensionnement des unités CSR doit prévenir ces risques.
Les investisements démesurés du site de Thermo-sur-Seine ne sont pas adaptés à cette somme de risques et d'évolutions attendues.

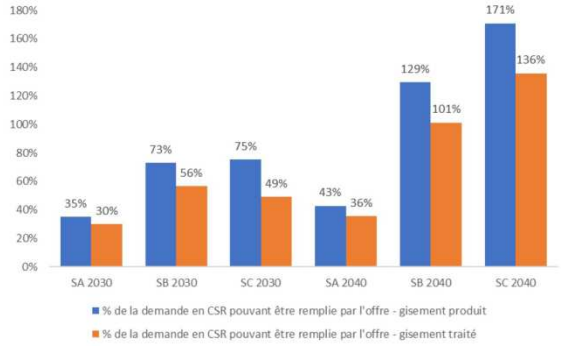
Pour l'ADEME, peu de place pour les RCU structurants en Île-de-France.

Dans sa prospective DAE-CSR de janvier 2026[2], l'ADEME établit une nouvelle fois la spécificité de la région Île-de-France favorisant la valorisation énergétique pour l'élimination des déchets.
Ce potentiel d'incinération démontre une capacité à éliminer les refus de tri, base de fabrication des CSR, dans les UVE déjà existantes qui se sont transformées régulièrement pour répondre aux attendus du PRPGD, en particulier concernant l'indicateur de Performance énergétique (Pe). Il est inutile d'investir pour éviter l'enfouissement des refus de tri de collectes sélectives ou tri de DAE..
La part qui ne pourrait pas être traitée par le service public pourrait alors être prise en charge par les cimentiers pour éviter l'enfouissement.

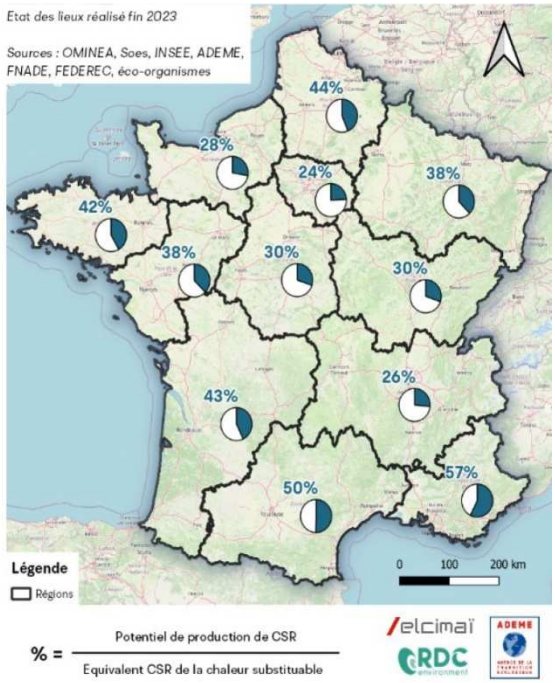
En corollaire à ce diagnostic l'ADEME affirme de plus que « *la demande en énergie techniquement substituable par du CSR excède l'offre dans tous les scénarios à horizon 2030 et dans le scénario SA en 2040*

[2] La librairie ADEME - Déchets d'activité économiques (DAE) et combustibles solides de récupération (CSR)

*(**scénario tendanciel**).*



En général, cela signifie que la demande en énergie fossile restant à substituer n'est pas en tant que telle limitante pour le déploiement de la filière CSR à horizon 2030 et que le déploiement de la filière CSR n'entre pas en compétition avec les autres leviers de transition énergétique (sobriété, efficacité énergétique et autres moyens de production d'énergie). Les facteurs limitants sont au niveau de l'offre en déchets disponibles, et des conditions économiques du déploiement des sites. »



De même, si l'Île-de-France est l'une des 3 régions ayant la plus forte demande potentielle en CSR, l'ADEME analyse l'adéquation entre production de CSR et demande en énergie substituable par du CSR pour le scénario SA 2030. (Figure ci-dessus)

Alors que la part moyenne de la demande pouvant être remplie par l'offre est de 30% à 35% sur le territoire national, elle n'est que de 24% en Île-de-France.

Des limites bien connues.

Si le développement du CSR s'inscrit dans une logique de réduction de l'enfouissement et de substitution des énergies fossiles, en valorisant des déchets locaux, cette promesse s'accompagne de limites bien réelles.

- La variabilité de la qualité des déchets constitue un défi constant, nécessitant des contrôles et des ajustements permanents.
- Les émissions atmosphériques, bien qu'encadrées, restent un point de vigilance, tout comme l'acceptabilité locale des installations.
- Ces limites sont de plus aggravées par des simplifications réglementaires, comme l'arrêté en date du 2 octobre 2020, qui supprime l'analyse systématique de la somme des métaux lourds de même que celle des éléments traces Tl, Sb, As, Cd, Cr, Co, Cu, Pb, Mn, Ni, V).